

Résolution sur la stratégie de l'Union européenne en vue de la conférence sur les changements climatiques de Nairobi COP 12 et COP/MOP 2

2006/2650(RSP) - 18/12/2006

Le Conseil a adopté des conclusions sur le suivi de la douzième conférence des parties (COP 12) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en liaison avec la deuxième session de la conférence des parties/réunion des parties (COP/MOP 2) au Protocole de Kyoto, qui a eu lieu à Nairobi, du 6 au 17 novembre 2006.

Le Conseil s'est félicité des résultats de la conférence jugeant notamment encourageants :

- l'adoption du programme de travail de Nairobi sur les répercussions des changements climatiques, ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ce phénomène;
- l'accord intervenu sur les principes et les modalités de fonctionnement et de gouvernance du fonds d'adaptation;
- l'accord intervenu sur le programme de travail en vue de l'achèvement du mandat du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements qui incombent aux Parties visées à l'annexe I au titre du protocole de Kyoto;
- la décision d'organiser le deuxième réexamen du protocole de Kyoto, en application de l'article 9, lors de la COP/MOP 4, en 2008, et de le préparer lors de la COP/MOP 3, en 2007;
- les progrès réalisés dans le cadre du dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention, en vue d'obtenir un résultat fructueux lors de la COP 13 qui aura lieu en 2007;
- l'accord prévoyant de tenir un atelier sur la proposition de la Fédération de Russie relative à des engagements volontaires.

Les délégations ont ensuite procédé à un échange de vues sur la stratégie à suivre pour parvenir à un accord applicable après 2012 et sur la forme qu'il pourrait prendre. Elles ont été invitées à fournir des orientations pour le Conseil européen de printemps. Les débats se sont focalisés sur les points suivants:

- le rôle moteur de l'UE en 2007 et au-delà;
- le type d'initiative que l'UE devrait prendre à présent en ce qui concerne son rôle éventuel dans le cadre d'un futur accord et les modalités de prise en compte du cadre général des engagements contractés par l'UE;
- les éléments généraux sur lesquels l'UE devrait mettre l'accent lors de l'élaboration de solutions pour l'après-2012.

À l'issue du débat, le président a résumé les interventions des délégations de la manière suivante:

- un consensus a été dégagé sur le fait que l'UE doit se montrer résolue à jouer un rôle moteur afin d'empêcher que les négociations internationales ne s'enlisent et de faire en sorte qu'elles s'accélèrent, afin de parvenir, au plus tard en 2009, à un accord sur un régime global applicable après 2012;
- dans ce contexte, l'UE attend avec intérêt le paquet de propositions constitué de la stratégie énergétique et de la communication sur le changement climatique, que la Commission présentera le 10 janvier;
- sur la base de ces documents, l'UE devra adopter une ligne de conduite pour faire avancer les négociations internationales. Il reste à espérer que, sur la base de nos travaux et de notre constante

détermination, l'UE sera capable de donner un nouvel élan aux négociations internationales, afin de parvenir le plus rapidement possible à cet accord dont le monde a tant besoin.